



10 ans de départementalisation des SDIS 1996-2006

Septembre 2007



➤ Données techniques sur l'enquête ADF 2007	4
➤ Lettre de conclusion générale	5
➤ Remarques méthodologiques sur les questionnaires	12
➤ Les SDIS, une histoire complexe	15
➤ Les SDIS, dans leur forme actuelle, ont entre 6 et 10 ans	16
➤ Une organisation "départementalisée" pas "décentralisée"	18
➤ Les données de base des SDIS	19
➤ La structure territoriale nationale	24
➤ L'activité opérationnelle	26
➤ Les matériels en nombre pour 10.000 habitants	27
➤ La réponse opérationnelle des SDIS et son évolution	29
➤ Les évolutions de la réponse opérationnelle en garde	30
➤ L'astreinte programmée	34
➤ La disponibilité opérationnelle	35
➤ Le régime de travail des SPP depuis 1996 (SPP non logés)	38

➤ Les informations financières	42
➤ La masse salariale	49
➤ Les mesures sociales des SDIS	51
➤ Les dépenses réelles de fonctionnement	53
➤ La dotation aux amortissements (DA)	54
➤ La dette des SDIS	55
➤ Les acquisitions de matériel et l'immobilier	58
➤ Évolution des principales dépenses d'investissement	59
➤ Les ressources du SDIS	60
➤ Les interventions des CG pour les SDIS en investissement	66
➤ Les interventions des communes pour les SDIS en investissement	67
➤ Les éléments de visibilité pluriannuelle des SDIS	68
➤ Les contentieux et la "judiciarisation" des SDIS	69
➤ La relation des SDIS avec leurs principaux partenaires depuis la départementalisation	70

Données techniques sur l'enquête ADF 2007

4

- L'ADF a missionné le Cabinet François Lamotte pour mener une enquête nationale sur les SDIS.
- Pour 2007, cette enquête comporte deux volets :
 - ✓ un volet rétrospectif qui vise à faire le point sur les SDIS dix ans après la Loi de Départementalisation de 1996,
 - ✓ un volet prospectif et qualitatif qui reprend une large partie du questionnaire de 2006 et qui vise à actualiser les données financières disponibles.
- 91 SDIS ont répondu à tout ou partie du questionnaire. Ils représentent 54.429.515 habitants (population DGF), soit 98% de la population française défendue par les SDIS (Paris et la petite couronne et la Ville de Marseille sont défendues par les unités militaires de la BSPP et du BMPM). 5 départements sont manquants.
- Le questionnaire a été transmis aux SDIS et mis en ligne sur le site Internet de l'ADF à compter du 15 juin 2007. Les derniers questionnaires ont été renvoyés le 28 août 2007.

- 10 ans après la Loi de Départementalisation et 6 ans après la date limite pour la réaliser formellement, l'enquête réalisée auprès des SDIS à l'Été 2007 permet de faire un certain nombre de constats.
 - ✓ D'abord, la départementalisation, telle qu'elle avait été pensée par le Parlement à partir de 1992 et formalisée en 1996, n'est pas encore achevée. Il reste encore, un peu partout en France, des CPI qui devront être intégrés dans le service départemental ; l'harmonisation des services, des régimes de travail, des régimes indemnitaires, des vacances, des matériels n'est pas encore terminée à l'intérieur même de chaque département.
 - ✓ Les conditions de la départementalisation, singulièrement avec les communes et EPCI, pèsent toujours fortement sur la situation de chaque SDIS en 2006 et expliquent largement les disparités importantes qui continuent d'exister entre les SDIS. Il n'est pas certain qu'à moyen terme on puisse envisager une "homogénéisation" des différents SDIS (est-elle même souhaitée ?) tant "l'architecture communale" initiale paraît prégnante.

- Malgré une diversité remarquable, le niveau global de service a été amélioré. Du côté des financeurs (les départements, essentiellement), on s'est légitimement inquiété de l'inflation des coûts des SDIS. Sur les 1,5 milliards d'Euros supplémentaires qu'auront coûté, en impact annuel, la départementalisation et l'évolution générale des SDIS, 1,1 milliard supplémentaire est directement et annuellement financé par les conseils généraux depuis 2003. Les Départements assurent en 2006, plus de 50% des recettes de fonctionnement des SDIS.
- L'écart entre le SDIS qui a le plus de ressources (116 €/hab. en 2006) et celui qui en perçoit le moins (39 €/hab.) est de 3 à 1.
- Mais en face de ces coûts supplémentaires, on peut dresser une liste significative d'évolutions :
 - ✓ D'abord, sur les ressources humaines. Si on pouvait craindre que la départementalisation "tue" le volontariat, en 10 ans, on fait le constat d'une légère croissance des effectifs de Sapeurs-Pompiers Volontaires (+4%).
 - ✓ Leurs collègues Sapeurs-Pompiers Professionnels sont, eux aussi, beaucoup plus nombreux et sur des régimes de travail qui ont fortement évolué (+38%).
 - ✓ Une véritable administration a été créée permettant une gestion améliorée des ressources humaines comme des moyens. En peu de temps, les SDIS se sont dotés des outils nécessaires à la planification, au pilotage, au contrôle de gestion.

Lettre de conclusion générale

7

- ✓ On aura créé au sein des SDIS une structure médicale performante (SSSM) et progressivement professionnalisée.
- ✓ Les matériels ont également été améliorés. C'est aussi vrai de leur nombre que de leur qualité (moyenne d'âge, notamment).
- ✓ Pendant les 10 ans, les SDIS ont dû s'adapter rapidement à des phénomènes de société qui pèsent lourdement :
 - Si le nombre d'interventions a suivi globalement l'évolution démographique de la France, la nature de celles-ci a été profondément modifiée. L'incendie, cœur de métier, est de plus en plus souvent associé à des phénomènes de type violence urbaine. Le secours à victime, mission largement en débat par ailleurs, a augmenté de 64% en 10 ans. Deux fois sur 3, les pompiers "décalent" en intervention avec un véhicule de secours à victime.
 - Un deuxième phénomène qui s'est développé est la « judiciarisation » qui pèse sur les SDIS. Anecdotique en 1996, le recours à des procédures contentieuses atteint 1.675 affaires en 2006 sur 80 SDIS (plaintes directes, recours des assurances ...).

Lettre de conclusion générale

8

- Pour se prémunir et garantir un fonctionnement de qualité, les SDIS ont développé des dispositifs opérationnels de plus en plus performants.
- La garde postée (ou garde au centre) permet de mieux assurer une couverture du risque dans des délais raisonnables (fixés par chaque SDACR) et l'astreinte programmée qui s'est développée fortement permet aux CTA-CODIS de gérer en temps plus court la disponibilité opérationnelle.
- À minima 15% de l'ensemble des Sapeurs-Pompiers de France est ainsi quotidiennement mobilisable dans un délai de 7 minutes.
- Cette amélioration du "niveau de service" prend appui sur un maillage national du territoire qui place le service public d'incendie et de secours au premier rang de l'aménagement du territoire.

Lettre de conclusion générale

9

- Coût fortement augmenté, service amélioré, la question qui se pose légitimement aux financeurs porte désormais sur les évolutions futures. En 10 ans, deux nouvelles lois sont venues s'ajouter à la Loi de Départementalisation.
- La Loi démocratie de Proximité de 2002 a renforcé le rôle du Conseil Général dans les conseils d'administration esquissant un temps l'intégration des SDIS au sein des services départementaux.
- La Loi de 2004 sur la Modernisation de la Sécurité Civile a, inversement, réaffirmé l'autonomie de l'établissement public.
- Avec la création de la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours, l'État garant de la réponse opérationnelle et conseils généraux responsables de la gestion financière ont doté l'organisation des SDIS d'une intéressante structure de pilotage, véritable garde-fou à une inflation réglementaire.
- Il reste à améliorer la connaissance fine des SDIS par des outils de type « base de données » partagées entre tous les acteurs et après validation en accès libre à tous.

Lettre de conclusion générale

10

- Mais trois questions majeures restent en suspens et pèseront sur l'avenir des SDIS.
 - ✓ La pérennité du volontariat dans la forme que l'on connaît en 2006. Près de 40% des gardes sont assurées par des Sapeurs-Pompiers Volontaires. À eux seuls, ils assurent la vie de 90% des centres de secours (donc le maillage territorial). Véritable "pompiers professionnels à temps partiel", selon les références internationales et la jurisprudence, leur place et leur statut dans la société comme dans l'entreprise créent des éléments de fragilité.
 - ✓ La problématique immobilière, qui représente en 2006 près de la moitié des dépenses d'investissement, n'est que la conséquence des retards pris antérieurement par les communes et EPCI. Elle a été manifestement et volontairement sous-estimée par les parties lors de la départementalisation.

Lettre de conclusion générale

11

- ✓ La place des communes et EPCI dans le dispositif des secours. Alors que le Maire reste responsable des opérations de secours dans sa commune, il est toujours prévu de supprimer les contributions directes des communes et EPCI qui seraient dorénavant prélevées sur la DGF.
- ✓ Pour le consultant, la place du Conseil Général au sein des SDIS n'est plus contestée ; les acteurs, que sont l'État, les communes ou les pompiers, ont compris que la décision financière se prenait à l'Hôtel du Département. Mais s'il devient le seul interlocuteur des SDIS, le Département aura-t-il les moyens de répondre aux trois enjeux ? Certains SDIS "départementalisés" depuis longtemps mais essentiellement urbains l'ont fait. La question est ouverte pour tous les autres.

Remarques méthodologiques sur les questionnaires

12

- Le questionnaire transmis aux SDIS porte sur trois périodes : 1996, 2001 et 2006.
- Volontairement, on s'en est tenu (sauf rares corrections évidentes) aux déclarations effectuées par les SDIS eux-mêmes.
- Sur cette période de dix ans, il faut noter :
 - a. Que la départementalisation est en cours, ce qui entraîne une connaissance des données parfois incomplètes. Tous les SDIS ne disposaient pas, bien que la loi les y incitait, d'une connaissance précise des moyens consacrés par les communes au service d'incendie. C'est aussi vrai pour les dépenses directes (personnel notamment) que pour les dépenses indirectes (entretien des bâtiments, prestations diverses assurées par les services techniques) ou pour des dépenses assurées par des tiers (par les amicales, notamment).

- b. Sur la période, les SDIS sont soumis à la réforme du plan comptable de la M6 vers la M61. Cette réforme importante s'inscrit en parallèle d'un mouvement d'amélioration de la gestion des SDIS (gestion des amortissements, rattachements des charges à l'exercice, comptabilité d'engagement, précisions sur les imputations). Les informations de 1996 connues en Francs ont dû être retranscrites en Euros.
- c. Plusieurs éléments "parasites" sont à intégrer dans la lecture des données et ont fait l'objet d'un retraitement :
- les produits d'emprunts et les lignes de trésorerie,
 - les provisions pour risque et charge constituées par certains SDIS pour la PFR, pour anticiper des contentieux (sur les contributions notamment), pour utiliser les excédents antérieurs,
 - les reprises de résultat et les charges rattachées.

Remarques méthodologiques sur les questionnaires

14

- d. Peu de SDIS disposent d'un système d'information complet. Il est ainsi révélateur que pour cette enquête près de 20 SDIS ne disposent que de données très partielles sur la période antérieure à la départementalisation (connaissance des SPP, des matériels, des interventions).
 - e. Les données de population sont les données DGF 2005 pour les départements métropolitains et les données INSEE 2006 pour les DOM. La population touristique telle que définie par le ministère du tourisme en 2003 et utilisée dans l'enquête ADF 2006 n'a pas été reprise ici. Toutes les références à la population sont donc basées sur ces données.
- Tous les SDIS n'ont pas pu renseigner la totalité des rubriques. On a traité en général le maximum d'information disponible afin d'optimiser les travaux réalisés par les services des SDIS. Ainsi aucun SDIS n'est écarté de l'enquête.

➤ Une construction législative chaotique

- ✓ Loi du 5 avril 1884 Organisation par la commune
- ✓ Décret du 22 mai 1955 Création des SDIS
- ✓ Loi du 2 mars 1982 Contribution du CG obligatoire
- ✓ Loi du 6 février 1992 Annonce de la départementalisation
- ✓ Loi du 3 mai 1996 Loi de départementalisation (dans les 5 ans
(Départementalisation) qui suivent)
- ✓ Loi du 27 février 2002 Modification institutionnelle et possibilité
(Démocratie de proximité) d'intégration au sein du CG
- ✓ Loi du 13 août 2004 Autonomie de l'établissement public mais
présidence de droit par le Président du CG.
Réaffirmation de la "double
autorité" opérationnelle et de gestion.

Les SDIS, dans leur forme actuelle, ont entre 6 et 10 ans

16

➤ **Départementalisation** : (tous les SDIS n'ont pas répondu à ces questions de manière complète)

✓ des matériels	11 Avant 1980	4 Entre 1980 et 1992	8 Entre 1993 et 1996	52 Entre 1997 et 2001	3 Après 2001
✓ des SPP	5 Avant 1980	2 Entre 1980 et 1992	7 Entre 1993 et 1996	67 Entre 1997 et 2001	1 Après 2001
✓ des SPV	4 Avant 1980	2 Entre 1980 et 1992	8 Entre 1993 et 1996	66 Entre 1997 et 2001	1 Après 2001
✓ des bâtiments	1 Avant 1980	1 Entre 1980 et 1992	2 Entre 1993 et 1996	65 Entre 1997 et 2001	6 Après 2001

Les SDIS, dans leur forme actuelle, ont entre 6 et 10 ans

17

➤ Départementalisation :

- ✓ On peut être surpris à la lecture des réponses que pour un grand nombre de SDIS la départementalisation ait pu aller au-delà de 2001.
- ✓ Cela signifie qu'au moment où est votée la loi de démocratie de proximité (2002), et même pour certains SDIS, la dernière loi de modernisation de la sécurité civile (2004), les SDIS n'étaient pas encore complètement stabilisés.
- ✓ On peut observer également que la départementalisation s'est effectuée différemment selon les problématiques à traiter :
 - Les matériels ont souvent été transférés les premiers (pour 11 SDIS avant 1980)
 - Les personnels professionnels et volontaires ont fait l'objet d'un transfert global en général avant 2001.
 - Les bâtiments ont été manifestement la question la plus complexe au point qu'un SDIS n'indique la départementalisation qu'en 2006.

Une organisation “départementalisée” pas “décentralisée”

18

- Les lois successives ont organisé un mouvement progressif de normalisation sur le territoire départemental.



- Le rôle de l'État n'a pas conduit à une normalisation à une échelle “supra-départementale” sauf dans certains domaines particuliers notamment :
 - ✓ référentiels techniques sur les matériels, l'habillement,
 - ✓ normes,
 - ✓ gestion des officiers (formation, carrière),
 - ✓ formation (guide national de référence).
- Dès lors, chaque SDIS est porteur d'une histoire différente qui est très présente dans les structures dix ans après la départementalisation : nombre de centres, personnels, matériels, ...

1. Les ressources humaines des SDIS

✓ L'évolution du nombre de SPP est importante depuis 1996.

	1996	2001	2006	
En nombre	27.525	31.749	38.064	<i>Source DDSC, Rapports parlementaires</i>
En % sur 5 ans		+15,5 %	+20,1 %	
Selon enquête ADF (60 départements complets)		+19,6%	+18,6 %	<i>Enquête ADF 2007</i>
Nb SPP / 10.000 hab.	4,97	5,94	7,05	

✓ La hausse du nombre de SPP est régulière sur la période. On peut l'expliquer par :

- L'harmonisation par le haut des dispositifs de garde (plans de recrutements en application des SDACR et des RO (dès la départementalisation).
- La mise en place des accords ARTT (a/c de 2000) et la diminution du temps de présence.
- La réforme de la filière des SPP (2001).

1. Les ressources humaines des SDIS : Les SPV

	1996	2001	2006	
En nombre	199.259	200.223	201.808	<i>Source DDSC</i>
En % sur 5 ans		+0,48 %	+0,79 %	<i>Source DDSC</i>
Sur 67 réponses (38 millions d'hab.)		-0,60 %	+4,57 %	<i>enquête ADF</i>
Nombre de SPV par 10.000 habitants	34,56	34,53	35,92	<i>enquête ADF</i>

- ✓ La différence entre les statistiques DDSC et celles restituées dans l'enquête tient à des différences de déclaration entre les SDIS pour les SPV non intégrés et les doubles statuts (SPP-SPV).

1. Les ressources humaines des SDIS : les SPV

- ✓ Le nombre de SPV évolue dans une proportion moindre mais continue à croître contrairement à ce qui avait été craint lors de la départementalisation.
- ✓ On assiste depuis 1996, malgré la fermeture de CPI et des conditions de recrutement plus exigeantes, à une hausse légère du nombre de SPV **mais cette tendance cache de fortes disparités :**
 - Une baisse sensible du nombre de SPV sur les départements du Nord - Est de la France (jusqu'à -38% sur un SDIS) qui restent cependant ceux où l'engagement de SPV est le plus important.
 - Une stabilité sur une trentaine de départements.
 - Une forte hausse sur 35 départements (**dont 6 à plus de 50% d'augmentation**), essentiellement de l'Ouest et du Midi de la France ainsi que sur la couronne parisienne.

1. Les ressources humaines des SDIS (suite)

- ✓ Le nombre de Personnel Administratif, Technique et Spécialisé (PATS) est en forte augmentation (les SDIS devaient évaluer dans le questionnaire les postes présents dans les CIS non encore départementalisés en 1996).

	1996	2001	2006	
En nombre national	Non disponible	6.684	10.234	<i>Source DDSC</i>
En % sur 5 ans			+53,1%	
En nombre sur 72 départements (43 millions d'habitants)	2.665	5.142	7.634	<i>Enquête ADF</i>
En % sur 5 ans		+92,9%	+48,5%	

- ✓ La mise en place de l'établissement public s'est accompagnée de la création d'une structure administrative qui pour l'essentiel n'a pas été transférée par les communes et EPCI.

1. Les ressources humaines des SDIS (suite)

- ✓ Le nombre de médecins est également en forte augmentation. Le développement du SSSM au sein des SDIS s'accompagne d'une professionnalisation renforcée par les décrets de 1997.

	1996	2001	2006	
En nombre sur 77 départements (45 millions d'habitants)	74	138	201	<i>Enquête ADF</i>
En % sur 5 ans		+86,6%	+45,6%	

- ✓ 13 départements sur les 77 qui ont répondu n'ont pas de médecin SPP.

La structure territoriale nationale

24

- Les implantations des centres (sur 72 départements, 41 Millions d'habitants)

	1996	2001	2006	Évolution 1996/2006
CSP*	389	322	280	-28%
CS	2.113	2.069	2.102	=
CPI intégrés	956	1769	1.795	+88%
Total CIS intégrés	3.458	4.160	4.177	+21%
CPI/ni	3.457	2.226	1.708	-51%
Total	6.915	6.386	5.885	-15%

- * Plusieurs SDIS ont fait le choix, depuis 1996, d'un reclassement de centres ne reprenant pas la nomenclature CSP / CS / CPI. Ils ont été intégrés ici dans les CS.

- La départementalisation s'est accompagnée d'une attitude pragmatique de la part des SDIS sur les implantations. Si de nombreux CPI de petites tailles ou redondants ont été fermés, le mouvement d'intégration a cependant été important.
- Il n'est clairement pas achevé en 2006. De ce point de vue on peut considérer que le « format » définitif des SDIS n'est pas encore complètement acquis.
- Sur les 72 SDIS, entre 1996 et 2006, 41 ont diminué le nombre de centres, 22 l'ont laissé inchangé (+ ou -2 centres), 9 l'ont augmenté.

L'activité opérationnelle

26

- Les champs d'activité ont été profondément modifiés en dix ans (sur 60 départements - 36 millions d'habitants)

	1996	2001	2006	Évolution 96-06
Incendie	206 159	220 499	220 060	+ 6,7%
Secours routiers	215 549	240 883	190 293	-11,7 %
Secours à victimes	866 829	1 130 702	1.425 043	+ 64,4 %
Divers	513 912	452 818	393 595	- 23,4 %
Total	1 802 449	2 044 902	2 228 991	+23%

- Si l'activité croît dans les SDIS du panel, c'est essentiellement du fait de l'augmentation considérable du secours à personne qui représentait en 1996, **48%** de l'activité des SDIS et qui représente actuellement **64%** des interventions.
- On peut noter l'impact sur les SDIS de la baisse de l'accidentologie automobile.
- Sur l'incendie, il faut tenir compte d'une forte évolution des violences urbaines (feux de cave, de véhicules notamment).

Les matériels en nombre pour 10.000 habitants

27

Sur 65 départements	1996	2001	2006	évolution
Type VSAV	0,97	1,07	1,16	+20%
Age moyen	7,53	7,47	6,31	-1 an et 3 mois
Type FPT	0,80	0,84	0,86	+8%
Age moyen	11,60	12,03	11,99	+ 4 mois
Type Grande échelle	0,16	0,18	0,20	+22%
Age moyen	14,24	13,10	11,66	-2ans et 7 mois
Type CCF	0,79	0,78	0,78	-1%
Age moyen	13,76	13,40	12,46	-1 an et 3 mois
Nombre DSA (défibrillateur semi automatique)	70 soit 0,017/10.000h	1233 soit 0,307/ 10.000 h	5234 soit 1,302/10.000h	NS
Nb total de véhicules immatriculés	6,7	7,6	8,8	+31%

Les matériels en nombre pour 10.000 habitants

28

- L'évolution des matériels est importante en 10 ans.
- Elle se traduit à la fois par une augmentation du nombre (notamment sur les VSAV avec corrélativement une forte hausse des interventions pour le Secours aux Personnes) mais également par une amélioration générale du parc (rajeunissement).
- Certains matériels spécifiques sont apparus au sein des SDIS. On peut le mesurer à la fois sur les DSA, qui étaient quasiment absents des SDIS en 1996, comme sur le nombre de véhicules immatriculés.
- L'amélioration du parc, mesurée ici, est par ailleurs probablement sous-estimée, compte tenu de la constitution, dans de nombreux SDIS, de réserves départementales de véhicules qui permettent de conserver les véhicules les plus âgés.

La réponse opérationnelle des SDIS et son évolution

29

- Les effectifs mobilisés en garde ont augmenté sensiblement en 10 ans. Le dispositif opérationnel, indiqué par les départements qui ont renseigné les trois périodes, montre une évolution de +6 % entre 1996 et 2001 et de +14 % entre 2001 et 2006.

Sur 38 départements (18 millions d'hab.)	1996	2001	2006
Effectif en garde en journée, en semaine	2.340	2.603	2.989
<i>Dont SPV en garde</i>	519	644	871
<i>Part des SPV dans la garde</i>	22%	25%	29%
<i>Part diurne de l'activité opérationnelle</i>			59%
Effectif en garde la nuit	2.329	2.498	2.717
<i>Dont SPV en garde</i>	720	842	1.024
<i>Part des SPV dans la garde</i>	31%	34%	38%
<i>Part nocturne de l'activité opérationnelle</i>			41%

Les évolutions de la réponse opérationnelle en garde

30

- Hors période touristique, **le jour**.
- **Nombre d'habitants défendus par chaque pompier de garde en journée en semaine.**

Sur 38 départements
renseignés (16 millions
d'habitants)

1996 :
1 pour 7.604

2001 :
1 pour 6.835

2006 :
1 pour 5.953

+28 % depuis
1996

Sur 58 départements
renseignés (30 millions
d'habitants)

2001 :
1 pour 6.642

2006 :
1 pour 5.715

+ 16 % depuis
2001

Les évolutions de la réponse opérationnelle en garde

31

- Hors période touristique, **la nuit (nombre d'habitants défendus par la garde) :**

Sur 38 départements
renseignés

1996 :
1 SP pour 7.639 hab.

2001 :
1 SP pour 7.123 hab.

2006 :
1 SP pour 6.548 hab.

Sur 58 départements
renseignés

2001 :
1 SP pour 7.220 hab.

2006 :
1 SP pour 6.405 hab.

- En 2006, on peut donc considérer que chaque pompier en garde “défend” potentiellement de 1.000 à 1.500 habitants de moins qu'en 1996. Le niveau de garde correspond de fait à une amélioration du niveau de service.
- On peut remarquer que s'il y a un peu moins de pompiers en garde la nuit que le jour, l'écart n'est pas correspondant au niveau moindre de sollicitation opérationnelle (données DDSC et CFL).

La réponse opérationnelle des SDIS et son évolution en période de forte activité (période touristique et autre)

32

- Les effectifs mobilisés en garde ont augmenté sensiblement en 10 ans en période de forte activité saisonnière (données recueillies sur 34 SDIS représentant 16 millions d'habitants).

	1996	2001	2006
Effectif en garde en journée, en semaine	2.536	3.111	2.989
<i>Dont SPV en garde</i>	<i>1.308</i>	<i>1.683</i>	<i>2.352</i>
<i>Part des SPV dans la garde</i>	<i>52%</i>	<i>54%</i>	<i>78%</i>
Effectif en garde la nuit	2.017	2.460	3.069
<i>Dont SPV en garde</i>	<i>1.241</i>	<i>1.638</i>	<i>1.887</i>
<i>Part des SPV dans la garde</i>	<i>62%</i>	<i>67%</i>	<i>61%</i>

Les évolutions de la réponse opérationnelle en garde

33

- En période touristique ou de forte activité, **nombre d'habitants défendus par chaque pompier de garde en journée en semaine :**

Sur 34 départements

renseignés *

(16 millions d'habitants)

1996 :
1 pour 6.201

2001 :
1 pour 5.055

2006 :
1 pour 4.066

Sur la totalité des informations

disponibles (31 millions

d'habitants pour 2006)

1996 :
1 pour 5.796

2001 :
1 pour 4.620

2006 :
1 pour 3.461

- * Sur les 34 SDIS complets sur les 3 périodes il manque l'essentiel des départements méditerranéens qui ont mis en place à partir de 2001 un pré-positionnement systématique en cas de risque élevé de feux de forêt. Les données étant irrégulières sur certains de ces départements, un traitement spécifique sur 2001 et 2006 a été effectué afin de disposer du maximum d'éléments de comparaison.

L'astreinte programmée

34

(Hors période touristique)	1996	2001	2006
Effectif en astreinte programmée en journée, en semaine sur 74 SDIS	2.366	5.973	13.339
Effectif en astreinte programmée la nuit, WE et JF	2.315	7.544	16.566

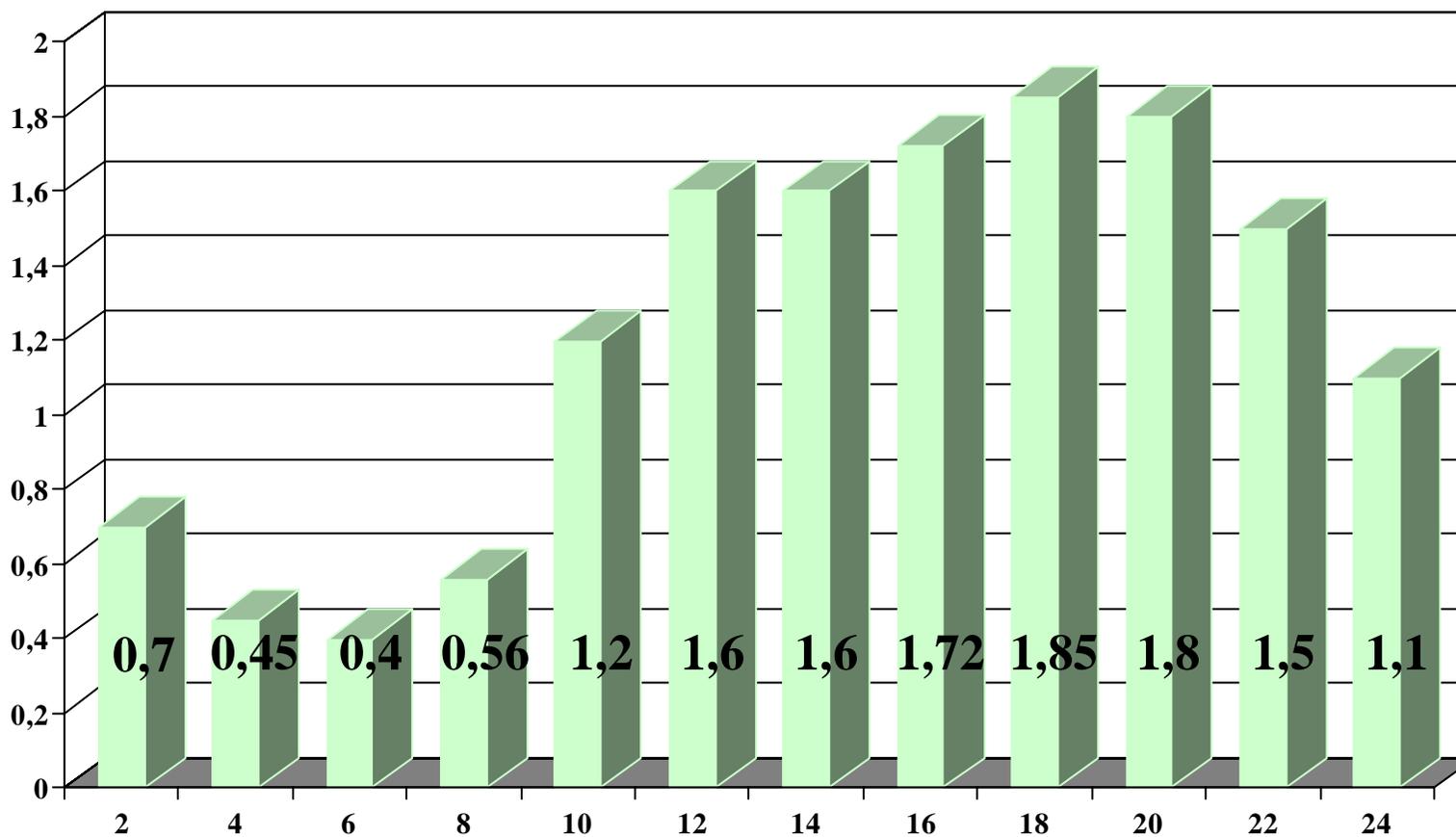
- L'astreinte programmée est progressivement développée dans les SDIS au fur et à mesure que ceux-ci mettent en place la rémunération des astreintes mais surtout pour permettre une meilleure réponse opérationnelle à partir des logiciels de traitement de l'alerte. Elle n'est pas encore généralisée.
- Il apparaît que cette astreinte programmée permet de compléter de manière conséquente les dispositifs de garde. Ainsi en 2006 pour le même panel de SDIS (74) on a 9.148 pompiers en garde (départ dans les 2 mn) et 16.566 pompiers en astreinte programmée (en général départ en moins de 7mn). C'est-à-dire qu'au même moment on peut solliciter près de 26.000 Sapeurs-Pompiers.
- A ces effectifs "programmés" doivent bien sûr être ajoutées les astreintes simples (appel général par exemple).

La disponibilité opérationnelle

35

- Progressivement depuis 1996 les SDIS ont amélioré leurs disponibilités opérationnelles :
 - ✓ sur la garde casernée (départ immédiat dans les 2 minutes à partir de l'appel du CTA),
 - ✓ sur l'astreinte (départ différé, en général dans les 7 mn suivant l'activation des personnels et du centre).
- On peut faire le constat d'une hétérogénéité de la disponibilité opérationnelle sur le territoire national avec un niveau moyen qui s'est largement amélioré depuis 1996 (au minimum de 25% si on ne considère que la garde).
- Mais cette disponibilité varie peu entre le jour et la nuit malgré une sollicitation moindre la nuit (cf. données de la DDSC et CFL sur les variations de sollicitation opérationnelle).
- La disponibilité opérationnelle s'appuie fortement sur le volontariat (entre 25 et 40% selon les périodes) pour la garde et plus encore pour les astreintes qui sont essentiellement assurées par les SPV.

Exemple de diagramme d'activité opérationnelle dans un SDIS



*Les valeurs sont indicatives : exemple ici du nombre d'interventions/jour dans un CSP

La disponibilité opérationnelle

37

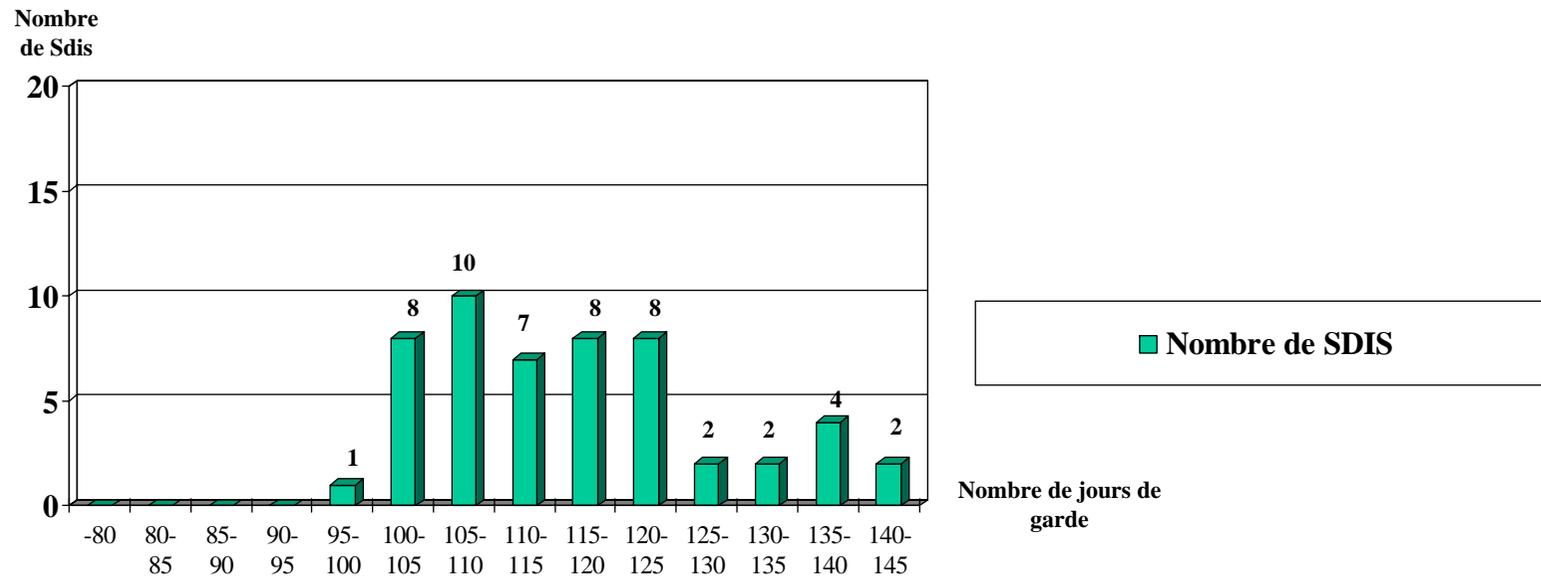
- Le nombre de CTA-CODIS a fortement évolué depuis 1996 traduisant sur le terrain opérationnel l'unification départementale de la gestion de l'alerte et de son traitement.

	1996	2001	2006
Nombre de CTA sur 87 départements	386	276	130
Nombre de département avec un seul CTA	35	56	77

Le régime de travail des SPP depuis 1996 (SPP non logés)

- Sur 52 Sdis ayant répondu pour les 3 périodes

Évolution du régime de travail en 24 heures



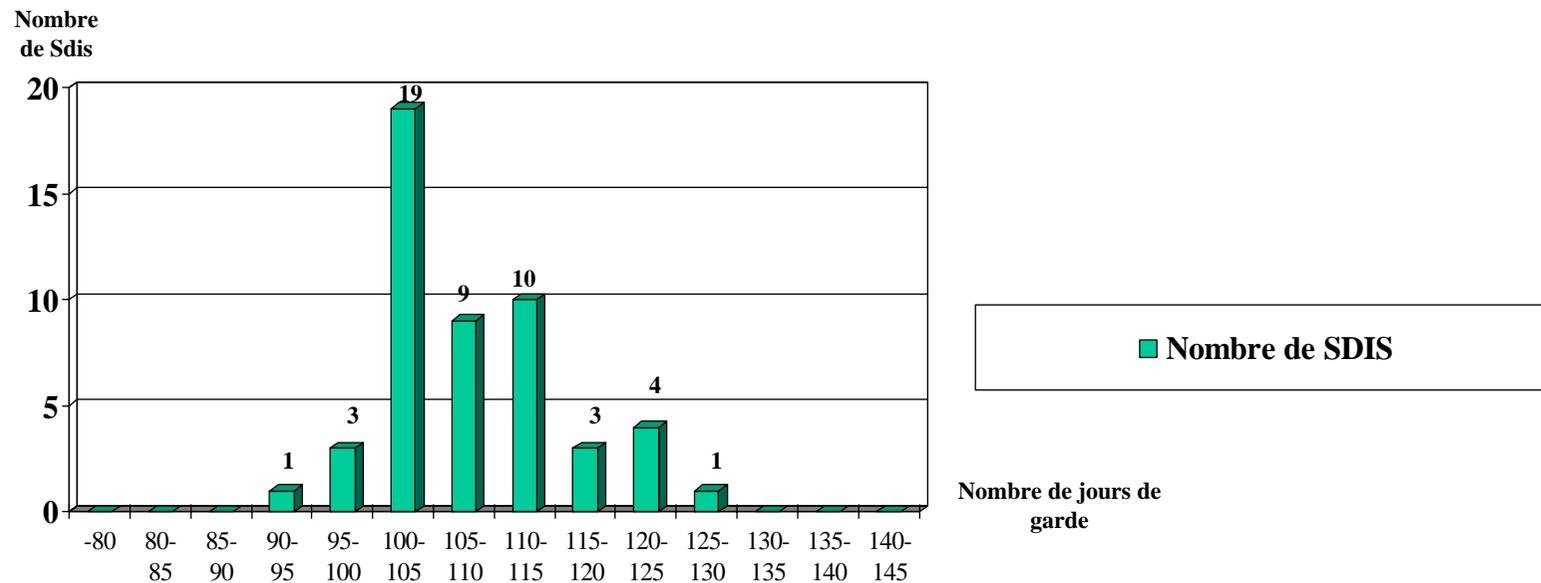
1996

Le régime de travail des SPP depuis 1996 (SPP non logés)

39

- Sur 52 Sdis ayant répondu pour les 3 périodes

Évolution du régime de travail en 24 heures (suite)



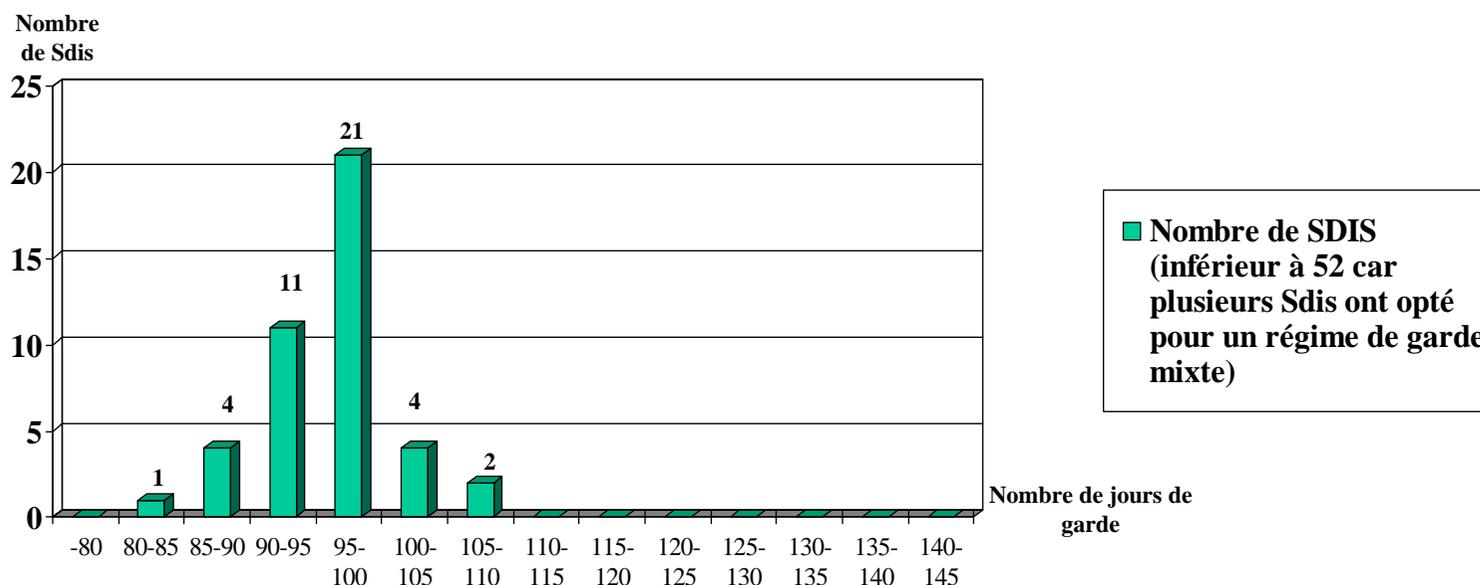
2001

Le régime de travail des SPP depuis 1996 (SPP non logés)

40

- Sur 52 Sdis ayant répondu pour les 3 périodes

Évolution du régime de travail en 24 heures (suite)



2006

Le régime de travail des SPP

41

- Pour un SPP non logé qui fonctionne en régime de 24 heures, les évolutions ont été les suivantes :

	1996	2001	2006
Nombre de Sdis ayant répondu	53	65	58
Nombre moyen de jours de garde de 24 heures	119,2	110,0	98,3
Au plus haut	150	127	110
Au minimum	97	95	89

1. Les dépenses de gestion courante

1.1. L'énergie (compte 60612)

Au cours des 10 dernières années, les Sdis ont du faire face à de fortes augmentations. Les données sont cependant à prendre avec réserve en raison des différentes imputations entre la comptabilité en M6 et en M61.

	1996	2001	2006
Évolutions observées sur 79 Sdis en M€	8,5	25,4	38,8
Part dans les dépenses globales du 011	5,2%	7,1 %	7,6 %

1. Les dépenses de gestion courante

1.2. Les carburants (compte 60622)

	1996	2001	2006
Évolutions observées sur 79 Sdis en M€	9,9	26,3	40,4
Part dans les dépenses globales du 011	6,2%	7,4%	7,8%

1.3. Les primes d'assurance

	1996	2001	2006
Évolutions observées sur 79 Sdis en M€	17,7	26,4	35,5
Part dans les dépenses globales du 011	10,9%	7,3%	7,1%

1. Les dépenses de gestion courante

1.4. Les dépenses immobilières

Le patrimoine mis à disposition des Sdis s'est avéré très hétérogène dans sa qualité. Les montants consacrés par les Sdis pour les dépenses n'ont cessé de croître au fur et à mesure des transferts (périmètre pris en charge) mais également du fait des travaux d'entretien courant. Nombre de ces travaux était pris en charge par les communes ou par les amicales locales. Pour des raisons règlementaires, de responsabilité et d'application du Code des Marchés Publics, les Sdis recourent de plus en plus souvent à des prestataires externes (entreprises).

	1996	2001	2006
Évolutions observées sur 79 Sdis en M€	23,8	52,1	69,9
Part dans les dépenses globales du 011	14,7 %	14,0 %	12,6 %

1. Les dépenses de gestion courante

1.5. Les dépenses de prestations de service

Avec la précédente nomenclature comptable M6, ces dépenses n'étaient pas toujours clairement identifiées. En valeur absolue, les évolutions sont importantes.

	1996	2001	2006
Évolutions observées sur 79 Sdis en M€	7,7	13,5	18,5
Part dans les dépenses globales du 011	4,5%	3,5 %	3,2 %

2. Les dépenses globales de fonctionnement courant

- ✓ L'ensemble des charges du 011 a été évalué par les Sdis.
- ✓ Dès lors qu'on a une intégration différente des Sdis, le choix méthodologique a été fait de ne prendre en compte que les Sdis qui sont départementalisés avant 1996 pour mesurer les écarts.
- ✓ Si on prend en compte ces départements, on s'aperçoit que les évolutions sont peu importantes et les dépenses globalement maîtrisées, avec une évolution de :
 - + 9.7% entre 1996 et 2001,
 - + 12,4% entre 2001 et 2006.
- ✓ Si on considère les départements qui ont achevé la départementalisation avant 2001 (environ 25), l'évolution est de +28% entre 2006 et 2001 ; évolution certes conséquente mais qui est de l'ordre de 5% par an.

2. Les dépenses globales de fonctionnement courant (suite)

- ✓ Si on regarde la totalité des SDIS ayant renseigné la période 2001 et 2006 (79), on a alors une évolution de +46%.

- Cette analyse met en évidence l'impact de la départementalisation qui s'avère être un réel transfert de charges de fonctionnement alors que par ailleurs ces charges n'étaient pas toujours complètement évaluées dans les conventions financières de transfert, car moins bien identifiées dans les budget communaux ou des EPCI.

3. Les dépenses de gestion courante total Compte 011

Total du 011	1996	2001	2006
Évolutions observées sur 79 Sdis en M€	163,2	359,9	525,9
Évolution		+220%	+46%

La départementalisation n'est pas encore totalement achevée, et c'est parce que le "périmètre" des missions n'est pas stabilisé (en particulier la prise en compte d'un certain nombre de dépenses par les communes ou par des tiers) qu'on a pu observer de fortes évolutions.

La masse salariale

49

Pour 81 départements représentant 48 millions d'habitants

En K€	1996	2001	2006
Total des dépenses du Chapitre 12	533.929	1.621.268	2.299.302
		+ 303 %	+ 42 %

➤ Structure des dépenses du 012 (masse salariale et dépenses de personnel)

En %	1996	2001	2006
Rémunération principale	47 %*	47 %*	39,7 %
Régime indemnitaire	6 %*	9 %*	20.1 %
Vacations	16 %	15 %	16,3 %
Allocation Vétérance et PFR	2 %	1 %	4 %**

* En 1996 et 2001, avec la M6, le régime indemnitaire était inclus dans la rémunération principale. Certains SDIS ont maintenu, nonobstant l'application de la M61, les indemnités en compte 64111. La comparaison avec les données de 1996 doit donc être interprétée avec prudence.

** PFR à compter de 2006

- Compte tenu du poids de la masse salariale dans les dépenses de fonctionnement des SDIS, la départementalisation, en intégrant l'essentiel des personnels antérieurement pris en charge par les communes et EPCI, s'accompagne d'une très forte hausse de ces dépenses.
- Outre le poids important du régime indemnitaire dans la masse salariale (près de 20%), on peut noter la stabilité de la part des vacances dans les dépenses globales (16%).
 - ✓ Les vacances versées par le SDIS étaient en moyenne (sur 60 départements en série complète) de 501 euros/an/SPV en 1996, 1385 euros/an/SPV en 2001, 2039 euros/an/SPV en 2006.
 - ✓ On doit cependant considérer qu'une partie des vacances était en 1996 et 2001 encore versée par les communes ou par les amicales, donc n'apparaît pas ici.
- Comme indiqué précédemment sur la partie opérationnelle, la part des "gardes postées" augmente sensiblement et avec elle le montant global consacré aux vacances.

Les mesures sociales des SDIS

51

- On a demandé pour la première fois aux SDIS d'évaluer les dépenses consacrées aux mesures sociales (mutuelles, COS, tickets restaurant, notamment). La difficulté méthodologique tient à la définition précise de ces mesures sociales que l'on peut retrouver sous plusieurs imputations.
- Quasiment absentes des SDIS en 1996, les dépenses estimées par 79 SDIS ont été multipliées par 5 en 10 ans et représentent, en 2006, 0,56 €par habitant.

En K€	1996	2001	2006
Pour 21,7 millions d'habitants	2.715	6.580	12.098
En €/ habitant	0,12	0,30	0,56

Les mesures sociales des SDIS

52

- Pour l'année 2006, 82 départements ont donné leur évaluation des dépenses d'action sociale.

2006 (en K€)	Dépenses d'action sociale	Total des dépenses du 012	En % des dépenses totales de personnel	En €/habitant
Sur 81 départements (46 millions d'habitants)	26.328	2.362.453	1,11 %	0,57

- L'effort réalisé par les SDIS en matière d'action sociale peut être regardé dans l'absolu (en €/habitant) ou ramené aux dépenses consacrées au personnel (en général, la masse salariale). Pour les SDIS, compte tenu de l'impact du volontariat, il semble plus cohérent de le regarder par rapport à l'ensemble des dépenses consacrées au personnel.

En pourcentage du 012	< 0.5 %	De 0.5 à 1 %	De 1 à 1.5 %	> 1.5%
% de SDIS	28 %	34 %	14 %	14 %

Les dépenses réelles de fonctionnement

53

- Entre 2001 et 2006, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de 45,4 %.
- L'écart entre le département qui dépense le plus par habitant (102 €) et celui qui dépense le moins (34 €) est de 1 à 3, contre 1 à 3,8 en 2001 (84 € pour le plus haut, 22 € pour le minimum).

En K€	1996	2001	2006
Sur 81 départements (48 millions d'hab.)	782.514	2.002.185	2.910.386
En €/ hab. pour 81 départements	16,3	41,7	60,5
En €/ hab. pour 90 départ. (51 millions)	-	41,2	59,7

La dotation aux amortissements (DA)

54

- Avant la départementalisation, la dotation aux amortissements était parfois considérée, dans certains SDIS, comme une dépense non obligatoire, voire une variable d'ajustement budgétaire.
- Depuis la mise en place du Plan Comptable M61, on assiste à une meilleure appréciation de son rôle dans l'équilibre budgétaire (autofinancement).
- 30 SDIS ont une dotation aux amortissements qui dépasse 10% des dépenses totales de fonctionnement. Pour 9 d'entre eux, la DA représente moins de 4%.

En K€	1996	2001	2006
Sur 81 départements (48 millions d'hab.)	97.275	150.770	226.741
En €/ hab. pour 81 départements	2,02	3,14	4,72
En €/ hab. pour 90 départ. (51 millions)	-	3,08	4,78
DA / (DRF + DA)	11,1 %	7,0 %	7,3 %

La dette des SDIS

55

1. Les intérêts (sur 77 départements, 45 millions d'habitants)

	1996	2001	2006
En K€	19.623	18.095	29.303
Dette propre du SDIS	96 %	91 %	96 %
Dette des communes	4 %	9 %	4 %
En €/ habitant	0.43	0.40	0.65
Part des intérêts dans la DRF	2,59 %	0,94 %	1,07 %

2. Le capital (sur 77 départements, 45 millions d'habitants)

	1996	2001	2006
Capital de la dette (en K€)	36.227	54.956	104.836
Dont dette propre	88 %	86 %	91 %
Dont dette des communes	12 %	14 %	9 %
En €/ habitant	0,79	1,21	2,30

- L'examen détaillé de la dette montre de manière claire trois périodes :
 - ✓ Au moment de la départementalisation, dans le cadre des conventions de transfert prévues par la Loi, quelques SDIS prennent en charge la dette correspondant à l'immobilier des centres de secours (22 SDIS / 77 remboursent ainsi la dette en capital des communes et EPCI).
 - ✓ De 2000 à 2005, les SDIS achèvent de rembourser cette dette et commencent à s'endetter un peu plus pour faire face aux programmes d'investissement : lancement des PPI.
 - ✓ À partir de 2005, les SDIS sont confrontés de manière forte à la problématique immobilière en terme de besoin de financement (crédits de paiement) alors que par ailleurs la dotation aux amortissements et l'autofinancement complémentaire ne suffisent pas. Des montages financiers associent à nouveau les communes et EPCI et le SDIS sur les opérations immobilières. En 2006, 30 SDIS (soit 39% du panel) assurent un portage de dette pour les communes.

Les acquisitions de matériel et l'immobilier

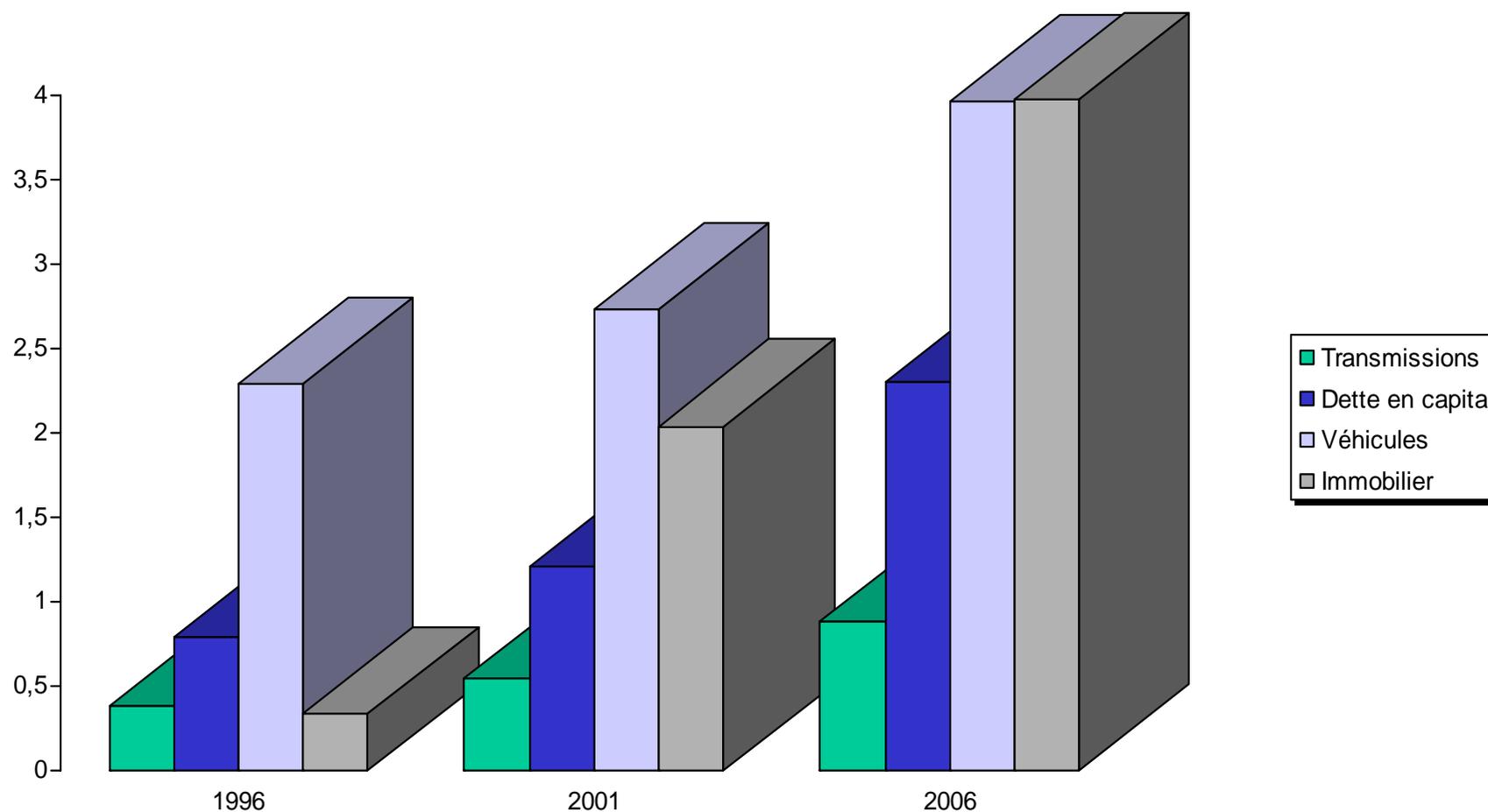
58

- 78 SDIS ont pu renseigner le questionnaire sur les trois périodes 1996, 2001 et 2006 sur trois thématiques précises : le matériel roulant d'incendie et de secours, l'immobilier, l'informatique et les transmissions.

En K€	1996	2001	2006	Évolution
Acquisition de véhicules Incendie et Secours	104.898	125.034	181.453	+ 73 %
<i>En € / habitant</i>	2,29	2,73	3,97	
Immobilier	15.327	93.323	182.047	+ 1.088 %
<i>En € / habitant</i>	0,34	2,04	3,98	
Informatique et transmissions	17.179	25.054	40.207	+ 134 %
<i>En € / habitant</i>	0,38	0,55	0,88	

Évolution des principales dépenses d'investissement (en € par habitant)

59



Les ressources du SDIS

60

1. Les recettes de fonctionnement

En K€	1996	2001	2006	Évolution 2001/2006
Contribution du Conseil Général (82 SDIS, 48 millions hab.)	487.649	852.272	1.610.799	+ 89 %
En €/ habitant	10,1	17,7	33,4	
Sur 91 SDIS (54,5 millions hab.) en €/ habitant			33,35	
Contributions des communes et EPCI	310.615	1.405.941	1.565.796	+ 11 %
En €/ habitant	6,4	26,1	29,2	
Sur 91 départ., en €/ habitant			28,7	
Autres recettes*	72.442	170.737	235.827	+ 38 %
En €/ habitant	1,5	3,1	4,1	
Sur 91 départ., en €/ habitant			4,3	

* Hôpitaux, remboursement État, particuliers, piquets de sécurité, autoroutes, SAMU, ...

Les ressources du SDIS

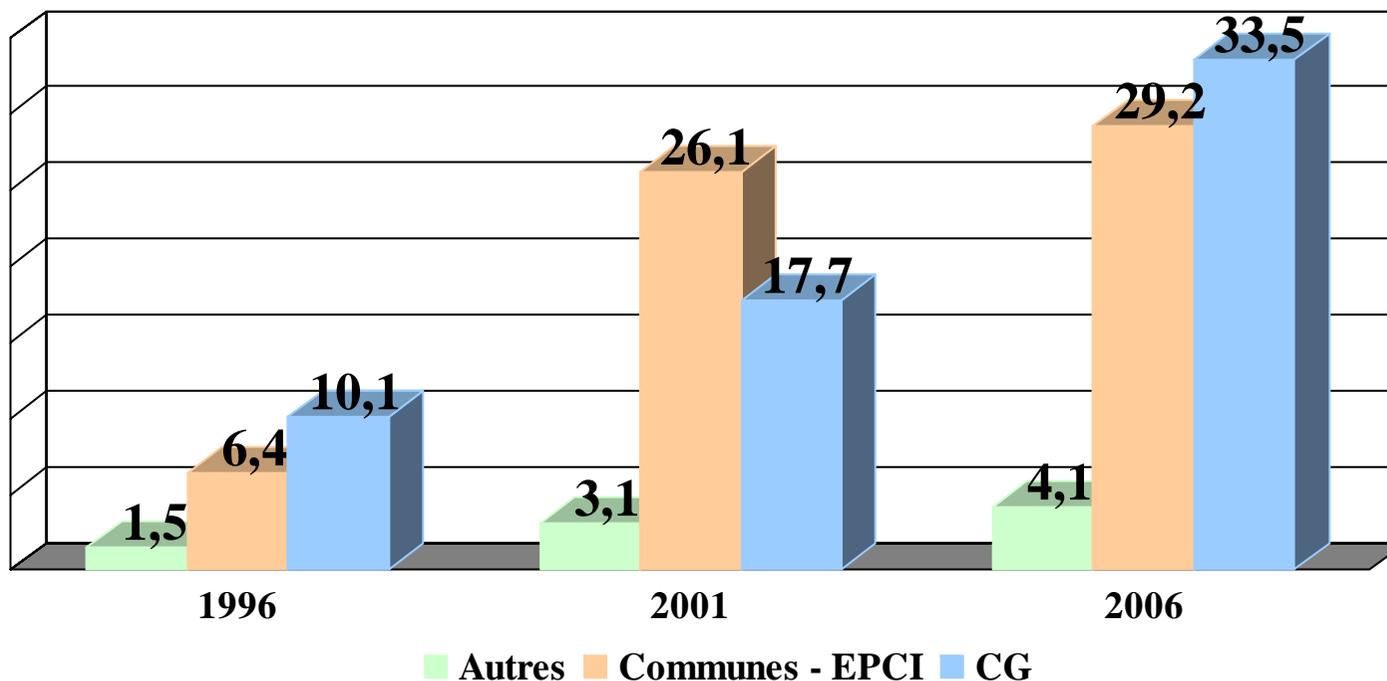
61

- Les recettes de fonctionnement des SDIS ont fortement augmenté depuis 1996 mais également depuis 2001 (sur 82 SDIS).

Total : 870.706
18 €/ habitant

Total : 2.428.950
46,9 €/ habitant

Total : 3.220.192
66,7 €/ habitant



Les informations sur les conditions financières de la départementalisation

62

- Plusieurs travaux parlementaires (rapport sénatorial Charasse-Lambert de 2001, rapport Bonrepaux de 2001 entre autres) ont examiné les conditions financières de la départementalisation.
- La loi de départementalisation construite sur “une mutualisation de moyens” prévoyait une estimation financière globale antérieure à la départementalisation.
- 29 SDIS ont répondu à l’enquête ADF sur ce point en indiquant le montant global du coût d’incendie et de secours. Il est intéressant de comparer ce montant réalisé en général 1 ou 2 ans avant l’année 2001 avec les dépenses effectivement constatées par les SDIS en 2001.

Estimation globale avant départementalisation sur 29 SDIS (18,6 Millions d’habitants)	DRF de 2001	Écart
664 373 K€(35,7€par hab.)	763 632 K€	+15 %

- On peut ainsi noter une concordance entre cet écart et celui évoqué dans les différents rapports parlementaires.

Estimation du “coût” de la départementalisation

- Si on considère qu'en 2006 la totalité des transferts a été effectuée de la part des communes et EPCI, le coût global du service tel qu'il aurait dû être évalué en 1996 était de l'ordre de :
 - ✓ 1.500.000 K€ contribution des communes* (contingent + dépenses transferts tels que constatées)
 - ✓ 500.000 K€ participation du Conseil Général aux SDIS en 1996
 - ✓ 100.000 K€ recettes diverses
- = 2.100.000 K€ en 1996, soit 37,9 € / habitant (somme à rapprocher des 35,7€ indiqués par les enquête avant départementalisation)
- Cette somme est à comparer au 3.600.000 K€ de recettes totales de 2006.

↪ **Le coût net de la départementalisation et de la modernisation des services d'incendie en France peut être évalué en flux annuel depuis 2003 à 1.500.000 K€ dont 1.100.000 K€ sont assurés par les départements (73%).**

2. Les recettes d'investissement hors emprunt

- ✓ Pour l'enquête, on s'est limité à l'identification de certaines recettes hors emprunt et autofinancement.

➤ Évolution de la DGE

	1996	2001	2006
79 départements (47 millions d'habitants)	4.680	54.197	5.548
En €/ habitant	0,10	1,16	0,12

- ✓ Réévaluée à la suite des tempêtes de 1999, la DGE a été supprimée pour les SDIS avec la Loi de Finances pour 2005. Les sommes perçues en 2006 sont donc des reliquats d'opérations antérieures. En compensation, les départements ont perçu 15 millions d'Euros de complément DGF.

2. Les recettes d'investissement hors emprunt (suite)

➤ Le FAI (Fond d'Aide à l'Investissement)

- ✓ Le FAI, créé par la LFI pour 2003 en compensation de la baisse du taux de concours de la DGE pour les SDIS, a été perçu pendant 4 ans par les SDIS.

	2003	2004	2005	2006
Sur 90 Départements	9.390	30.262	30.390	46.965
En €/ habitant	0,17	0,56	0,56	0,87

- ✓ En 2006, avec la LOLF l'Etat a amélioré le niveau de consommation des crédits de paiement. On peut craindre une baisse sur 2007.

Les interventions des CG pour les SDIS en investissement

66

➤ En subvention

	1996	2001	2006
91 départements (54 millions d'habitants)	30.479	23.644	43.233
En €/ habitant	0,56	0,43	0,79
Nombre de départements intervenant	39	21	32

➤ En intervention à la place du SDIS

	1996	2001	2006
91 départements (54 millions d'habitants)	2.545	91	3.343
En €/ habitant	0,05	0,00	0,06
Nombre de départements intervenant	3	1	2

- Avant la départementalisation, les interventions des conseils généraux étaient fréquentes. En 2001, les interventions diminuent fortement. Elles sont à nouveau mises en œuvre avec la mise en place de stratégies conjointes (souvent avec les conventions, notamment sur l'immobilier).

Les interventions des communes pour les SDIS en investissement

67

➤ En subvention au SDIS

	1996	2001	2006
91 départements (54 millions d'habitants)	1.757	6.958	14.506
En €/ habitant	0,03	0,13	0,27
Nombre de SDIS concernés	11	16	24

➤ En intervention directe pour le compte du SDIS

	1996	2001	2006
91 départements (54 millions d'habitants)	1.675	130	4.438
En €/ habitant	0,03	0,00	0,08
Nombre de SDIS concernés	2	2	6

- Les interventions directes des communes et EPCI vers le budget du SDIS étaient naturellement très faibles en 1996, celles-ci assurant l'essentiel de la dépense immobilière. À partir de 2001, et le mouvement paraît s'accélérer en 2006, les SDIS, nonobstant des conventions de transfert, mettent en place des dispositifs de cofinancement de l'immobilier par les communes.

Les éléments de visibilité pluriannuelle des SDIS

68

- L'Article L1424-12 du CGCT stipule “*qu'un plan d'équipement est arrêté par le CASDIS*”. 81 SDIS ont répondu à la question sur l'existence d'un plan d'équipement au 31.12.2006 :
 - ✓ 62 en disposent (76 %),
 - ✓ 19 ne l'ont pas adopté (24 %) mais 10 (12 %) envisagent de le faire prochainement.

- 84 SDIS ont répondu sur l'existence d'un plan pluriannuel sur l'immobilier (PPI) :
 - ✓ 72 disposent d'un PPI (85 %),
 - ✓ 12 n'en ont pas adopté (15 %) et 10 (12 %) envisagent de le faire prochainement.

Les contentieux et la “judiciarisation” des SDIS

69

- 79 départements ont répondu à cette partie du questionnaire avec une difficulté d'identification précise de certains contentieux, notamment devant les tribunaux administratifs.
- On constate cependant une très forte tendance à l'augmentation des contentieux qui représentent une moyenne de plus de 10 contentieux en cours par SDIS en 2006 conduisant ceux-ci à recourir à des ressources internes ou externes pour y répondre.

	1996	2001	2006
Contentieux internes	40	251	801
Contentieux externes au civil / administratif .	14	123	253
Contentieux au pénal	19	206	621
Total	73	580	1.675

La relation des SDIS avec leurs principaux partenaires depuis la départementalisation

70

	Se sont améliorées	N'ont pas changé	Se sont dégradées
Les relations avec les communes	24	46	11
	30 %	57 %	13 %
<hr/>			
Les relations avec le Conseil Général	51	28	0
	65 %	35 %	0

- Mais cette dernière réponse, très positive pour les conseils généraux est peut-être guidée par le fait que c'est l'ADF qui pose la question ?!

Glossaire simplifié des principaux sigles utilisés

71

BMPM	Brigade des marins pompiers de Marseille : unité militaire qui assure la couverture de secours de la seule ville de Marseille
BSPP	Brigade des sapeurs pompiers de Paris : unité militaire qui assure la couverture de secours de la ville de Paris et des départements 92, 93 et 94
CCF	Camion d'intervention feux de forêt
CIS	Centre d'incendie et de secours (terme générique)
CSP	Centre de secours principal (répondant à des caractéristiques de départ simultané de 4 véhicules)
CS	Centre de secours (départ simultané de 2 véhicules)
CPI	Centre de première intervention (centre de secours répondant aux besoins d'une commune)
CTA-CODIS	Centre de traitement de l'alerte (N°18 standard accueil téléphonique 24h/24) et Centre opérationnel des interventions de secours (poste de commandement des interventions)
DDSC	Direction de la défense et de la sécurité civile (dépend du ministère de l'intérieur)
DSA	Défibrillateur semi automatique (appareil de réanimation cardiaque)
FPT	Fourgon pompe tonne, appareil d'extinction incendie
M61	Plan comptable spécifique aux SDIS (succède au plan comptable M6 à partir de 2004)
PPI	Plan pluriannuel pour l'immobilier
RO	Règlement opérationnel. Il définit selon la loi, entre autres, les effectifs en garde et astreinte par zone ou par centres
SDACR	Schéma d'analyse et de couverture des risques. Validé par arrêté préfectoral
VSAV	Véhicule de secours aux victimes (ambulance)